



Vente de véhicule en l'état

Par **vofkiki**, le **27/11/2013** à **15:16**

Bonjour, je souhaite vendre mon véhicule (moto) en l'état.

Ayant eu mon permis gros cube j'ai acheté un nouveau véhicule, je n'ai pas les fonds pour payer une révision + réparation éventuelle.

Sachant que j'ai chuté 1 fois avec ce véhicule (précisé pour la vente) que la roue avant est légèrement décalée de la roue arrière (6mm) mais que la moto roule droit même en lâchant le guidon.

Il n'y aucun autre problème à ma connaissance la moto roule très bien (elle a moins de 10 000km).

Je viens pour savoir si je peux vendre mon vehicule en précisant ce que je viens d'écrire à l'acheteur sans risquer qu'il saisisse la justice pour me demander le paiement des réparations ou reprise du véhicule après avoir roulé (et peut être abimé) la moto.

Merci pour vos réponse.

Par **moisse**, le **29/11/2013** à **10:11**

Bonjour,

Votre lettre est insuffisante.

Il est préférable d'établir une convention de vente en 2 exemplaires signés par les 2 parties constatant le transfert de propriété et les conditions.

Par exemple outre la description du bien, la date, le prix, le kilométrage...des renvois indiquant les documents remis, les accessoires...

Vous déclarez les incidents survenus et l'état exact de la machine et précisez les limites de votre garantie.